

**Grandes entreprises.**—L'Administration du rétablissement agricole des Prairies s'applique à répondre aux besoins immédiats des agriculteurs, en vertu du programme d'aménagement des eaux; depuis quelques années toutefois, elle s'intéresse aussi à l'exécution de grandes entreprises d'irrigation et de restauration comprenant l'aménagement de plusieurs milliers d'acres de terres. Ces travaux cadrent avec les plans de longue portée relatifs à l'utilisation des terres en vue d'assurer l'expansion et la stabilité de l'économie canadienne. Sur environ 3 millions d'acres de terres propres à l'irrigation dans l'Ouest canadien, 1,500,000 acres ont été aménagées, ou sont en voie de l'être. L'exécution de ces vastes entreprises d'irrigation et de restauration qui, en raison de leur portée ou de leur emplacement, se fait au titre d'accords fédéraux-provinciaux, est financée par un crédit spécial du Parlement.

*Aménagement de la rivière Sainte-Marie.*—Afin d'affecter à l'irrigation une plus forte proportion des eaux des rivières Waterton, Belly, Sainte-Marie et Milk, dans le sud de l'Alberta, les gouvernements fédéral et provincial se sont entendus pour étendre les ouvrages initiaux d'irrigation de la Sainte-Marie. Le gouvernement fédéral s'est engagé à construire les principaux réservoirs d'approvisionnement et les canaux de raccordement, et la province, à aménager le réseau de distribution. Le barrage de la Sainte-Marie, clef de l'ouvrage, a été terminé en 1951. La seconde étape, qui comportait la dérivation de la rivière Belly vers le réservoir Sainte-Marie, s'est achevée vers 1958. La troisième, l'adduction des eaux de la rivière Waterton au réservoir Sainte-Marie au moyen de la dérivation de la Belly, est en cours de réalisation. Les installations actuelles permettent d'irriguer 296,000 acres dans l'entreprise de la Sainte-Marie. Ce chiffre sera augmenté de 214,000 acres dès que les eaux de la rivière Waterton seront captées, ce qui fera un total de 510,000 acres.

*Aménagement de la rivière Bow.*—Le gouvernement du Canada a pris, en 1951, des mains de la *Canada Land and Irrigation Company*, l'aménagement pour fins d'irrigation de la rivière Bow, à l'est de Medicine Hat (Alb.), ayant un potentiel d'irrigation d'environ 240,000 acres. La société avait aménagé environ 57,000 acres avant d'être obligée, par suite de difficultés financières, à discontinuer ses travaux. L'Administration du rétablissement agricole des Prairies a repris méthodiquement les travaux et elle procède à l'aménagement du reste de la région. Le gouvernement fédéral a pris à sa charge la colonisation des régions avoisinant Vauxhall et Hays qui ont été subdivisées en 436 fermes, dont 152 sont déjà colonisées, dans la région de Hays.

*Entreprise de la rivière Saskatchewan-Sud.*—En juillet 1958, le gouvernement fédéral et la province de la Saskatchewan ont conclu un accord relatif à la mise en route de l'entreprise de la rivière Saskatchewan-Sud, ouvrage de grande envergure dans le sud central de la Saskatchewan, dont l'objet est d'assurer une meilleure utilisation des eaux de la rivière pour fins d'irrigation, de régularisation du débit, de production d'énergie, d'alimentation en eau des centres urbains et de récréation. La régularisation se fera au moyen de deux barrages, le principal étant situé sur la Saskatchewan-Sud, à mi-chemin entre les villes d'Elbow et d'Outlook, et le second, à la ligne de séparation des vallées de la Saskatchewan-Sud et de la rivière Qu'Appelle. Les deux gouvernements se répartiront les frais d'aménagement des barrages et de tous les ouvrages se rattachant à la création des réservoirs, à raison de 75 p. 100 à la charge du gouvernement fédéral et de 25 p. 100 à celle de la province de la Saskatchewan, la part de cette dernière n'excédant pas 25 millions de dollars.

Une fois terminée, l'entreprise permettra d'irriguer quelque 500,000 acres de terres situées au cœur de la province sur les bords de la Saskatchewan-Sud, entre les villes d'Elbow et de Saskatoon, et dans la vallée de la Qu'Appelle, à l'est d'Elbow jusqu'au Manitoba. Les centrales hydro-électriques fourniront 475 millions de kWh. Le réservoir, d'une capacité de 8 millions de pieds-acres d'eau, s'étendra sur 140 milles et coûtera 96 millions. Le principal barrage, de 210 pieds de haut et de 16,700 pieds de long, sera le plus long barrage de terre roulée jamais construit au Canada et l'un des plus grands du genre au monde.

La construction a commencé à l'automne de 1958 et, le 31 juillet 1963, 34 contrats d'une valeur globale d'environ 68 millions avaient été adjugés. Sur ce nombre, 28 avaient été exécutés et les dépenses totales, y compris les paiements partiels sur les contrats non